



## Double des clés non donné lors de l'acte de vente

-----  
Par Joey888

Bonjour,

Je viens d'acquérir une maison, lors de la signature chez le notaire un trousseau de clé du bien m'a été donné.

Mais il y a peu j'ai appris qu'un deuxième trousseau était existant et quelqu'un l'a utilisé et est rentré chez moi pendant mon absence.

Que doit je faire ?

Biensur le changement des barilletts est prévu, et j'ai récupéré le fameux deuxième trousseau de clé.

Merci d'avance

-----  
Par Isadore

Bonjour,

Si vous avez une preuve de ce que vous dites (l'intrusion), vous pouvez déposer plainte. Sinon dépêchez vous de changer ces barilletts pour la plupart des modèles, on ne sait jamais combien de clefs traînent dans la nature.

-----  
Par janus2

Mais il y a peu j'ai appris qu'un deuxième trousseau était existant et quelqu'un l'a utilisé et est rentré chez moi pendant mon absence.

Bonjour,  
Qui, l'ancien propriétaire ? Pour quoi faire ?

-----  
Par yapasdequoi

Bonjour,  
Quand on vous remet les clés vous ne savez pas combien de doubles se baladent dans la nature (vendeur, mais aussi anciens employés ou artisans, etc)  
Rien ne permet de prouver que quelqu'un de non autorisé est entré chez vous s'il n'y a pas d'effraction.  
De plus l'assureur ne couvre pas en cas de vol.

Bref quand on achète un logement (ou qu'on entre dans une location) la prudence recommande de changer les barilletts dès que possible pour être tranquille.